



Délibération n° 25-DCM 30-11-2020-104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 30 NOVEMBRE 2020

OBJET :

**Approbation d'un vœu relatif à la réouverture du maillon ferroviaire
«Boën-Thiers»**

**Effectif légal du
Conseil Municipal :**
29

L'an deux mil vingt, le trente novembre, le Conseil Municipal de LEZOUX s'est réuni en séance plénière à la salle de spectacles « Le Lido » en raison de la crise sanitaire du Covid-19. La présidence de la réunion était assurée par Monsieur Alain COSSON, Maire.

**Nombre de
Conseillers en
exercice :** 29

Etaient présents :

**Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :** 29

M. Alain COSSON	M. Gérald FEDIT
Mme Marie-France MARMY	Mme Estelle BARDOUX-LEPAGE
M. Christian BOURNAT	Mme Florence RECOQUE-LAFARGE
Mme Catherine MORAND	Mme Célia BERNARD
M. Bernard BORY	M. Guillaume FRICKER
Mme Anne ROZIÈRE	M. Thierry ORCIÈRE
M. Marcel DOMINGO	M. Romain FERRIER
M. Jean-Marc PELLETEY	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-François BRIVARY	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie ROCHE	M. Gilles MARQUET
M. Vincent SALMON	M. Bruno BOSLOUP
M. Sandrine FONTAINE	M. Ismaël MAÇNA
M. Norbert DASSAUD	Mme Fabienne DESCHERY

Nombre de votants :
29

**Date de
convocation :**
24 novembre 2020

Avaient donné procuration :

Mme Anne-Marie OLIVON à M. Christian BOURNAT
Mme Caroline AGIER à Mme Sandrine FONTAINE
Mme Brigitte BOITHIAS à M. Guillaume FRICKER

Secrétaire de séance : M. Romain FERRIER

Monsieur le Maire est rappelle que la compétence ferroviaire a été attribuée aux régions dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Depuis le 1er janvier 2002, les régions ont donc la charge de l'organisation et du financement des services ferroviaires régionaux de voyageurs et des services routiers effectués en substitution de ceux-ci.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le vœu qui a été voté par le Conseil départemental de la Loire lors de sa session du 16 octobre 2020 et qui demande au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes la réouverture de la section «Boën-Thiers», afin de rétablir la continuité interurbaine ferroviaire «Lyon-Saint-Etienne-Thiers-Clermont-Ferrand».

Texte du vœu :

« Monsieur le Président de la Région,

Pendant 143 ans, le tronçon Boën-sur-Lignon / Thiers a fait la preuve de son intérêt. Reliant les grandes villes de cet espace devenu notre Région AURA, que sont Lyon, Saint-Etienne, Thiers et Clermont-Ferrand, cette ligne a toujours eu une haute importance dans le maillage du territoire.

A l'heure où les nécessités écologiques se font jours et où le besoin de penser autrement notre mobilité est de plus en plus présent dans les débats, il nous apparaît impensable que cette continuité ferroviaire ne soit pas respectée dans le contexte où une réflexion est engagée au niveau national pour favoriser la mobilité durable, respectueuse de notre planète !

Cette situation s'avèrerait être un non-sens à l'heure où l'Etat affirme vouloir favoriser aussi le fret ferroviaire au-delà du transport des voyageurs.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que dans le cadre du challenge mobilité de la région Auvergne Rhône-

Alpes, vous avez à juste titre invité élus et habitants à échanger autour des besoins de mobilité. Ainsi est remontée la nécessité de réouvrir cette transversale la plus courte en reliant les 3 métropoles «LYON-SAINT ETIENNE-CLERMONT» et qui permettrait de diviser par 2 les coûts de transport des marchandises et des usagers.

La discontinuité de cette ligne sonnerait sinon comme une rupture volontaire et exprimerait une forme de mépris incompatible avec nos principes républicains vis-à-vis de territoires ruraux qui se sentiraient ainsi abandonnés ! Ce mépris, doublé d'une incohérence incompatible avec certaines affirmations politiques en haut lieu, serait d'autant plus inacceptable que l'infrastructure est bien là, et mérite au plus vite un entretien volontairement oublié depuis plusieurs années.

Aussi, Monsieur le Président de Région, nous vous demandons que soient rapidement envisagée la réouverture de ce maillon ferroviaire «BOEN-THIERS», si importante pour la vitalité du territoire concerné et le maillage interurbain de notre grande Région AURA.»

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} décembre 2020

Le Maire

Signé par Alain COSSON

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 9 12 /2020

~~Notifié le / /2020~~

Le Maire,

Alain COSSON

